



PROJET EDUCATIF PEVELE CAREMBAULT

Dans le cadre de l'organisation des centres de loisirs communautaires

La compétence « Animation jeunesse » de la Pévèle Carembault apporte une égalité d'accès et une harmonisation du service aux familles sur un territoire de 38 communes et de 93 000 habitants. C'est sur cette base équilibrée que vient s'appuyer un projet éducatif ambitieux.

Au-delà de la simple réponse à un besoin de mode de garde adapté et de qualité pour les familles, La Pévèle Carembault met en œuvre sa compétence « Animation jeunesse » en se positionnant comme un acteur de l'action éducative. Accueillir des enfants et jeunes hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères qui garantisse une sécurité physique, affective, morale et psychologique tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité.

La Pévèle Carembault participe ainsi à l'intégration des enfants, adolescents et futurs adultes dans la société. Son action doit être source d'épanouissement, de découverte et d'ouverture au monde tout en contribuant à l'apprentissage de la vie en groupe et au respect de l'autre.

Ce présent projet éducatif fait l'objet d'une déclinaison qui prend la forme d'une charte à destination des directeurs des centres de loisirs communautaires. Celui-ci liste de façon détaillée les points de vigilances et les pratiques attendues à tous les stades de l'organisation et du déroulement de leur structure d'accueil.

Les valeurs véhiculées

- Le **respect** des autres et de son environnement.
- La **citoyenneté** comme apprentissage de la vie en société, de l'intégration de ses droits et de ses devoirs.
- La **solidarité** qui développe le lien fraternel, le sentiment de responsabilité et d'appartenance à son groupe, à son centre, à son territoire.
- La **démocratie** qui donne le droit à la différence et la possibilité pour chacun d'être associé aux décisions qui le concerne.

Les objectifs

Acquérir et mettre en œuvre les valeurs du projet éducatif

L'ensemble des temps et activités du centre de loisirs doivent être propices à l'acquisition des valeurs prônées par le projet éducatif. L'équipe d'animation doit tenir compte de cet objectif dans la construction de son projet pédagogique et son programme d'animation. Chacun de ses membres veille également à être un exemple, un modèle pour les enfants. Son comportement est ainsi exemplaire en termes de respect, de maîtrise de soi et de politesse envers les enfants, parents, collègues, élus et prestataires.

Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de ses droits et devoirs

L'enfant doit avant tout connaître et savoir défendre ses droits en premier lieu celui du respect de son intégrité physique mais aussi le droit d'être lui-même, le droit à sa vie privée, le droit à une place dans la société, le droit à une attention, le droit à la protection, le droit à la justice. L'enfant doit aussi développer son sens du devoir avec en premier lieu le respect des autres mais aussi de son environnement, du matériel et des locaux.

Accompagner l'enfant afin qu'il trouve sa place dans la société

L'attention de l'équipe pédagogique doit être posée sur un équilibre constant entre individualité et vie de groupe. Ainsi elle sera en mesure de veiller à ce que chacun soit accepté et se sente comme tel au sein du groupe. Le dialogue, les échanges, le respect des différences sont des éléments à intégrer au sein du centre de loisirs et des groupes. Moyen nécessaire à cet objectif, l'équipe d'animation est entièrement tournée vers sa mission d'encadrement de l'enfant tout au long de la journée d'accueil.

Accompagner l'enfant vers l'autonomie

L'autonomie est un apprentissage qui nécessite expérience et tentative. L'équipe pédagogique veillera à accompagner l'enfant vers ce développement précieux. Pour cela elle lui laissera expérimenter, elle acceptera de prendre du temps avec un enfant sans pénaliser le groupe, elle le responsabilisera en lui confiant des missions adaptées, elle lui laissera accomplir des tâches simples seul ou en groupe, elle rendra l'enfant responsable de ses choix, elle apprendra l'enfant à assumer les conséquences de ses actes.

Faire de l'enfant un acteur de ses loisirs

L'enfant se trouve trop souvent confronté à une consommation banalisée. L'équipe pédagogique doit lui proposer des moyens de véritablement construire ses loisirs en passant par des étapes de propositions, de négociations, de concertations et de choix collectifs au sein desquelles il pourra s'exprimer. Cette approche est un outil d'apprentissage et de mise en œuvre important des valeurs du projet éducatif.

Respecter le rythme de vie de l'enfant

Trop souvent le loisir subit la loi de la surenchère et devient une vitrine d'activités pour justifier le paiement d'une prestation. L'équipe pédagogique, tout en veillant à rester connecté avec les tendances et les attentes en matière de loisirs, s'assurera du respect du rythme de l'enfant. Pour cela, elle veillera à l'alternance de temps forts et de temps plus calme tout à la fois sur la journée, la semaine et la durée du centre de loisirs.

Contribuer au développement de l'enfant

Le centre de loisirs doit permettre à l'enfant d'être le plus souvent possible en situation de création et de découverte notamment par le jeu. Le projet pédagogique doit permettre l'initiative de l'enfant, laisser place au tâtonnement, à l'expérimentation, à l'expression et à la réalisation de projet. L'environnement créé doit être propice à rassurer l'enfant et le mettre en totale confiance pour qu'il

puisse se consacrer pleinement à son développement par des jeux, activités manuelles, culturelles et sportives.

Les Moyens disponibles

Moyens humains

Le Conseil communautaire a voté le présent projet éducatif. La commission « Service à la population » composée d'élus communautaire contrôle l'évolution de l'activité du service jeunesse notamment au vu du projet éducatif qu'elle a défini. Un réseau d'élus municipaux à la jeunesse (un représentant par commune) valide le projet éducatif et veille à son application sur le territoire.

Lors du recrutement des équipes de direction et d'animation, la priorité est donnée aux personnes résidant dans les communes de la Pévèle Carembault, diplômées (BAFD, BAFA) ou stagiaires.

La présélection des directeurs et des animateurs se fait sur dossier et la sélection sur entretien.

Les qualités recherchées pour les membres de l'équipe pédagogique sont ;

- qualités humaines : sociabilité, respect d'autrui, ayant le souci du bien-être d'autrui, être disponible, aimer la vie de groupe
- qualités techniques selon leur fonction au sein du centre de loisirs

Le directeur et son adjoint doivent être responsables et conscients de leurs responsabilités, capable d'organiser, de manager d'animer et de former dans un souci permanent de sécurité. Ils sont les garants sur le terrain de la bonne application du projet pédagogique et veillent à ce titre à l'exemplarité de l'équipe d'animateurs.

L'animateur doit être capable de proposer des activités en rapport avec les objectifs visés par l'équipe éducative et de mettre en place ses animations

L'équipe pédagogique aura la responsabilité de la constitution d'un projet pédagogique qui traduira en modes de fonctionnement les divers aspects de la vie du centre :

Les modes de groupement des participants et règles de vie commune, l'alternance des différentes situations de jeu (faire jouer, donner à jouer, jouer avec, laisser jouer)

L'élaboration de ce projet pédagogique référera nécessairement aux options ou finalités de la Communauté de Communes.

Moyens matériels

Les ALSH ont lieu dans différents bâtiments municipaux, et principalement dans les écoles maternelles et primaires publiques.

Moyens financiers

Les centres de loisirs sont financés par le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes et les familles.